



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Pénurie de dermatologues

Question écrite n° 13769

### Texte de la question

M. Stéphane Peu attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la pénurie de dermatologues en France. Dans un communiqué publié le 21 février 2025, la Société française de dermatologie alertait sur la pénurie particulièrement préoccupante de spécialistes sur l'ensemble du territoire. D'après ses données, la France a perdu près de 1 000 dermatologues en moins de dix ans et n'en compte aujourd'hui plus que 2 928 pour 68 millions d'habitants, un effectif manifestement insuffisant au regard des besoins de la population. Cette diminution s'explique notamment par le vieillissement de la profession et par un renouvellement insuffisant des praticiens formés. Cette situation entraîne un allongement constant des délais de rendez-vous, qui atteignent désormais plusieurs mois d'attente pour de nombreux patients. Dans la circonscription de M. le député, en Seine-Saint-Denis, département qui constitue le premier désert médical de France, la situation est particulièrement alarmante, puisqu'on y recense 5,7 fois moins de dermatologues que la moyenne nationale quand on examine l'annuaire des professionnels de santé de la CNAM. Dans d'autres territoires, l'absence de professionnels est désormais totale. Cette situation est extrêmement préoccupante. Au-delà des difficultés croissantes pour obtenir un rendez-vous, cette pénurie compromet l'accès aux soins et constitue un véritable enjeu de santé publique. L'impossibilité de consulter entraîne, pour de nombreux patients, des retards de diagnostic parfois lourds de conséquences, ce qui de fait représente une mise en danger manifeste. Chaque année, par exemple, entre 140 000 et 200 000 cancers de la peau sont recensés en France. Or en l'absence de consultation chez un dermatologue, beaucoup de ces pathologies ne peuvent être dépistées à temps, compromettant les chances de prise en charge précoce et augmentant les risques de complications graves. M. le député s'associe aux inquiétudes des professionnels de santé et souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour améliorer concrètement l'accès aux soins dermatologiques. Il souhaite savoir si, par exemple, le Gouvernement envisage d'augmenter significativement le nombre de places aux formations spécialisées en dermatologie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Peu](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13769

**Rubrique :** Médecine

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 mars 2026](#), page 2489